

Première régionale

La CCI du Lot aide à l'économie d'énergie

La CCI du Lot est la Première Chambre de Commerce et d'Industrie de Midi Pyrénées à s'être engagée dans une démarche de maîtrise de la consommation d'énergie auprès des entreprises.

« A l'heure de la hausse des coûts de l'énergie, il n'est pas négligeable pour une entreprise de faire des économies », souligne Loïz Pierre, directeur de la CCI du Lot.

La CCI du Lot propose tout un programme d'actions relatif aux économies d'énergies et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les opérations mises en place permettent aux entreprises de mieux gérer leur consommation énergétique. Objectif : d'une part faire baisser les frais fixes et d'autre part diminuer la facture énergétique.

Trois axes d'intervention : répondre à une problématique d'ordre énergétique, favoriser les énergies renouvelables et faire baisser les coûts annuels de gestion des entreprises.

Une « démarche vérité »

En ouvrant un poste de « chargé de mission Énergie - Environnement », aujourd'hui occupé par Romain Harrois, conseiller énergie, la CCI du Lot a également créé un club « sécurité - environnement » des entreprises, destiné à apporter une vraie valeur ajoutée aux entreprises

engagées dans une démarche de maîtrise de l'énergie. Démarche d'autant plus d'actualité que se pose régulièrement la question du devenir de l'approvisionnement et de l'acheminement en électricité à destination des entreprises, notamment. Le spectre d'une ligne électrique à très haute tension menacerait-il de réapparaître ?

Maîtriser la consommation

« Partant de l'existant, nous cherchons à apporter une vraie valeur ajoutée à l'entreprise, en intervenant à différents niveaux », précise Loïz Pierre. D'où, dans un premier temps, la réalisation d'une étude portant sur des opérations à court terme ; par exemple des changements d'habitude par rapport à l'utilisation de l'éclairage. Cette opération de sensibilisation aux économies d'énergie est gratuite. Dans un second temps, il est dressé un état des lieux de l'entreprise et ensuite il est établi un pré-diagnostic.

Aides aux investissements

Pour les entreprises qui souhaitent investir pour réduire leur consommation énergétique, des financements pouvant atteindre 70 % du montant total des travaux, sont prévus avec le concours du Conseil régional, de l'ADEME et de la DRIRE.

Une convention est à l'ordre du



Loïz Pierre, directeur de la CCI du Lot en compagnie de Romain Harrois, conseiller énergie auprès des entreprises.

jour avec ERDF dans le domaine des raccordements aux lignes électriques. « Nous souhaitons apporter un service concret aux entreprises, y compris en matière d'installations photovoltaïque. Nous nous devons de travailler à rationaliser les installations d'énergie renouvelable et éviter le mitage que celles-ci pourraient occasionner », précise encore Loïz Pierre.

Une entreprise peut réaliser jusqu'à 20 % d'économie d'énergie, parfois jusqu'à 30 % en revoquant ses pratiques et en prenant en compte l'isolation de ses locaux.

Enfin, souligne Loïz Pierre, les

actions préconisées peuvent être menées à trois niveaux : d'une part, les actions à coup zéro, les actions à coût faibles (avec retour d'investissement sur 2- 3 ans). Enfin peuvent être engagées des opérations laissant présager un retour sur investissement au-delà de 5 ans.

120 visites de sensibilisation ont lieu tous les ans à travers le Lot et une Newsletter est disponible tous les trimestres. Enfin, des formations-actions sont organisées avec des cabinets spécialisés dans l'optimisation des consommations énergétiques. Démarche gagnante pour tous.

J.C. Bonnemère